

## **CAPN des professeurs certifiés (29<sup>e</sup> base) Recours sur les appréciations finales**

### **Déclaration de Force ouvrière, 25 mars 2021**

Cette CAPN se tient alors que depuis plus d'un an, le gouvernement n'a fait qu'aggraver la situation sanitaire, tout en profitant de la situation pour accélérer la destruction des services publics, à commencer par les hôpitaux et les droits sociaux.

Alors que le parlement débat d'un projet de loi liberticide et que le gouvernement publie des décrets scandaleux qui autorisent le fichage de nos concitoyens et en particuliers celui des adhérents des syndicats, des milliers de personnes se sont mobilisés ce week-end encore pour en demander le retrait.

Depuis plusieurs semaines, les mobilisations se multiplient devant les Inspections académiques et les rectorats pour demander les heures, les postes et porter l'ensemble des revendications urgentes des personnels.

Pour la seconde année consécutive, le ministre choisit d'imposer le baccalauréat sous contrôle continu pour la majorité des élèves. Le SNFOLC revendique pour l'ensemble des candidats des épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes. Pour le privé hors contrat et le CNED, le ministre a décidé de maintenir ces épreuves nationales au bac 2021 ; le SNFOLC exige qu'elles soient rétablies pour tous les lycées du public.

Par ailleurs, s'appuyant sur les Lignes Directrices de Gestion issues de la loi dite de « *Transformation de la fonction publique* » de 2019, la direction générale des ressources humaines du MENJS et du MESRI, a adressé le 5 février 2021 un courrier aux recteurs, aux présidences et directions des établissements d'enseignement supérieur et des établissements publics, pour recruter des « *experts* » pour l'examen des dossiers des campagnes de promotions des BIAPTSS1. Les représentants élus en 2018 doivent pouvoir continuer à défendre les personnels. Le SNFOLC revendique le rétablissement des compétences des CAP.

A propos du réseau AEFÉ, lors du Comité Technique Ministériel, le FO s'est opposé au certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger, tout comme au nouveau CAPES, où il s'agit de « *former un exécutant « pédagogique », et non plus un enseignant* ». Les nouveaux enseignants destinés au réseau à l'étranger ne seront certainement pas recrutés sur des postes de détachés, résidents ou expatriés, mais risquent de grossir les rangs des « *détachés directs* » dans les établissements partenaires, ou des personnels de droit local dont le statut et la rémunération sont soumis au droit local.

Le SNFOLC rappelle qu'il revendique :

- l'augmentation du nombre de postes de détachés, alors qu'actuellement la priorité est donnée au recrutement local, plus précaire et moins onéreux
- Le respect de la liberté pédagogique des enseignants, malmenée pendant cette période

- Le respect des circulaires sur le télétravail, la fin du « toujours plus » imposé aux enseignants
- Le rétablissement du baccalauréat national,
- Le respect du droit au congé et de la liberté de circulation,
- Le maintien des classes et des postes,
- Un réel soutien financier du gouvernement pour les établissements à l'étranger en difficulté financière, dont les personnels, par les coupes budgétaires, feraient les frais,
- La fin de la politique de privatisation du réseau AEFÉ.

Cette CAPN a pour ordre du jour l'examen des contestations d'appréciation finale des professeurs certifiés gérés par la 29e base. Nous vous remercions pour la transmission des dossiers par voie informatique.

Alors que cette même CAPN avait étudié 26 dossiers l'année dernière, seuls 11 situations seront présentées aujourd'hui. Combien de recours vous sont-ils parvenus ? Cette baisse confirme que de nombreux collègues renoncent face à la lourdeur de ces démarches. Le SNFOLC demande que tous les recours étudiés aujourd'hui obtiennent satisfaction.

Pour conclure, nous rappelons que FORCE Ouvrière demande toujours l'abrogation de la réforme PPCR.